



DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 9 juillet 2013 à 7 h 30, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni au SDIS sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, 2^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration, et Sylvie Lopez, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration et Monsieur Jean-Claude Anglars, président du bureau du conseil d'administration.

Membres absents ou excusés : Messieurs Serge Roques, 1^{er} vice-président du bureau du conseil d'administration et Jean-Pierre Souques membre du bureau du conseil d'administration.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2013 conformément aux dispositions du règlement intérieur relatives aux modalités de convocation d'une nouvelle réunion suite à l'annulation de la réunion du 1^{er} juillet 2013 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

**1 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ D'ACQUISITION DE VÉHICULES LÉGERS
ET DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 2011/272/019/00**

Vu le rapport n° 3.

Achat de véhicules

Vu la procédure d'appel d'offres lancée pour l'acquisition de 4 véhicules légers de transport de personnes ou de petit matériel pour compléter le parc du service.

Vu la commission d'appel d'offres du 1^{er} juillet 2013 durant laquelle celle-ci a attribué le marché à la société Cayla SAS pour l'acquisition de FIAT Fiorino Adventure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- prend acte du choix de la commission d'appel d'offres,
- autorise la passation du marché correspondant,
- autorise le président à signer le marché et tous les documents y afférents.

Avenant au marché n° 2011/27210/019/00 conclu avec la société DeCA France

Vu le marché conclu le 31 octobre 2011 avec la société DeCA France pour des prestations de nettoyage des locaux du site d'État-Major pour un montant mensuel de 1 467,11 € HT.

Considérant les aménagements du CTA-CODIS et de la cellule informatique/transmissions au niveau -1 du bâtiment principal et que le périmètre d'intervention est augmenté avec une plus value de 217,64 € HT / mois (valeur 2013).

Considérant que l'ensemble de ces modifications nécessite la passation d'un avenant conformément au code des marchés publics et porte à 1740,11 € HT le coût mensuel de la prestation à compter du 1^{er} juillet 2013, soit une augmentation de 14,30 %.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 1^{er} juillet 2013 pour la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- prend acte du choix de la commission d'appel d'offres,
- autorise la passation de l'avenant correspondant,
- autorise la signature de l'avenant correspondant et de tous les documents y afférents.

Fait à Rodez, le **22 JUIL. 2013**

Le Président,

Jean-Claude Anglars

